

Autorisation de diffusion de thèse d'exercice par l'Université Grenoble Alpes

VU le code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L. 111-1 et suivants, L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants
VU l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD)
VU le code de l'Éducation et notamment les articles R632-23 et suivants

Préambule

Afin de faciliter l'accès au savoir, de s'inscrire dans le cadre du développement de la science ouverte et de participer tant à la renommée de l'étudiant.e (ci-dessous dénommé.e « l'Auteur ») qu'à celle de l'Université Grenoble Alpes (ci-dessous dénommée « l'Université »), celle-ci est désireuse de favoriser la diffusion la plus large possible des thèses soutenues en son sein.

L'Université met en œuvre le dépôt national des thèses d'exercice et facilite la diffusion et la valorisation des mémoires en accompagnant ses étudiants. Dans cet objectif, la présente autorisation vise à permettre à l'Université de diffuser la thèse d'exercice dans le respect des droits de propriété intellectuelle de l'Auteur et conformément au périmètre de diffusion qu'il aura choisi.

Par droits de propriété intellectuelle, on entend les droits d'auteur régis par l'article L.111.1 du code de la propriété intellectuelle. Ils permettent à l'auteur d'une œuvre de l'esprit de jouir sur cette œuvre d'un droit de propriété incorporelle exclusif. Ce droit de propriété comporte des attributs d'ordre moral (droit de paternité de l'auteur sur sa thèse, droit de divulgation et respect de l'intégrité de l'auteur) et des attributs d'ordre patrimonial (droit de reproduire, d'adapter et de représenter l'œuvre).

1. Modalités de diffusion

La diffusion et la consultation de la thèse d'exercice peuvent s'effectuer selon deux modalités :

- sous forme électronique, sur Internet¹, par le biais du portail d'archives ouvertes DUMAS².
- sous forme imprimée, dans le périmètre de la communauté universitaire.

Si le Président de jury de soutenance a accordé à la thèse d'exercice un statut confidentiel, la diffusion et la consultation sont alors reportées à l'échéance de la période de confidentialité.

Cochez l'un des choix suivants :

☐ **L'auteur autorise la mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet, *via* DUMAS**

Il doit alors déposer la version électronique de sa thèse d'exercice au format PDF.

☐ **L'auteur n'autorise pas la mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet**

Il doit alors déposer sa thèse d'exercice sous forme imprimée et reliée, en un exemplaire s'il s'agit d'une thèse d'exercice de pharmacie, ou 2 exemplaires s'il s'agit d'une thèse d'exercice de médecine. Cette version imprimée pourra être consultée sur place dans les locaux de la DGD BAPSO³, empruntée à domicile et via le Prêt entre bibliothèques (PEB).

Il doit également déposer la version électronique de sa thèse d'exercice au format PDF, à fin d'archivage.

La thèse d'exercice est déposée dans sa version de soutenance et doit inclure, le cas échéant, les corrections demandées par le jury.

¹ Internet s'entend d'un réseau informatique mondial accessible au public sans identification préalable.

² DUMAS est un environnement numérique particulier de Hyper Archives en Ligne (HAL) dédié aux dépôts universitaires de mémoires après soutenance.

³ DGD Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte.

2. Respect des droits des tiers

L'Auteur déclare que sa thèse d'exercice est un travail original. Il demeure seul responsable de son contenu notamment quant aux citations ou autres usages d'œuvres de tiers.

L'Auteur garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de sa thèse. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement (textes, illustrations, extraits multimédias, etc.), et certifie que les documents non libres de droit ont été signalés afin d'être masqués dans la version qui sera diffusée.

Il garantit l'Université contre tout recours.

3. Durée de l'autorisation

L'autorisation de diffusion donnée à l'Université est consentie pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

L'Auteur peut à tout moment revenir sur son choix de mise en ligne de sa thèse d'exercice sur Internet, sur simple demande adressée à la DGD BAPSO⁴, qui y donnera suite dans un délai maximal d'un mois à compter de la réception de la demande. Il devra alors déposer sa thèse d'exercice sous forme imprimée et reliée, en un exemplaire s'il s'agit d'une thèse d'exercice de pharmacie, ou deux exemplaires s'il s'agit d'une thèse d'exercice de médecine.

4. Droits concédés

L'Auteur autorise, à titre gratuit, la mise en ligne de la thèse d'exercice par l'Université et l'accomplissement par celle-ci des actes de reproduction et de représentation nécessaires à cette fin sur tous supports. L'Université ne retire aucun bénéfice financier de la diffusion de la thèse d'exercice.

Afin de permettre les opérations de mise en ligne, d'assurer la pérennité de la diffusion en ligne et la conservation de l'œuvre par l'Université, l'Auteur autorise l'adaptation éventuelle de sa thèse d'exercice (possibilité de modifier la forme et le format en fonction des contraintes techniques).

L'autorisation est consentie à l'Université à titre non exclusif. L'Auteur peut en conséquence exploiter librement sa thèse d'exercice, sur laquelle il conserve l'ensemble de ses droits patrimoniaux, et peut notamment la faire publier par un éditeur de son choix.

Je soussigné.e :

Nom :

Prénom :

E-mail :

(Le cas échéant, autorisez-vous l'affichage de votre adresse e-mail dans DUMAS ? Oui / Non)

Titre de la thèse d'exercice :

.....

.....

.....

.....

autorise l'Université Grenoble Alpes à diffuser ma thèse d'exercice dans les conditions et sur les supports susmentionnés.

Fait le : / /

Signature de l'Auteur :

À :

⁴ DGD Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte (BAPSO), Bibliothèque Universitaire Médecine Pharmacie, Domaine de la Merci, 38706 La Tronche – mail : bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr